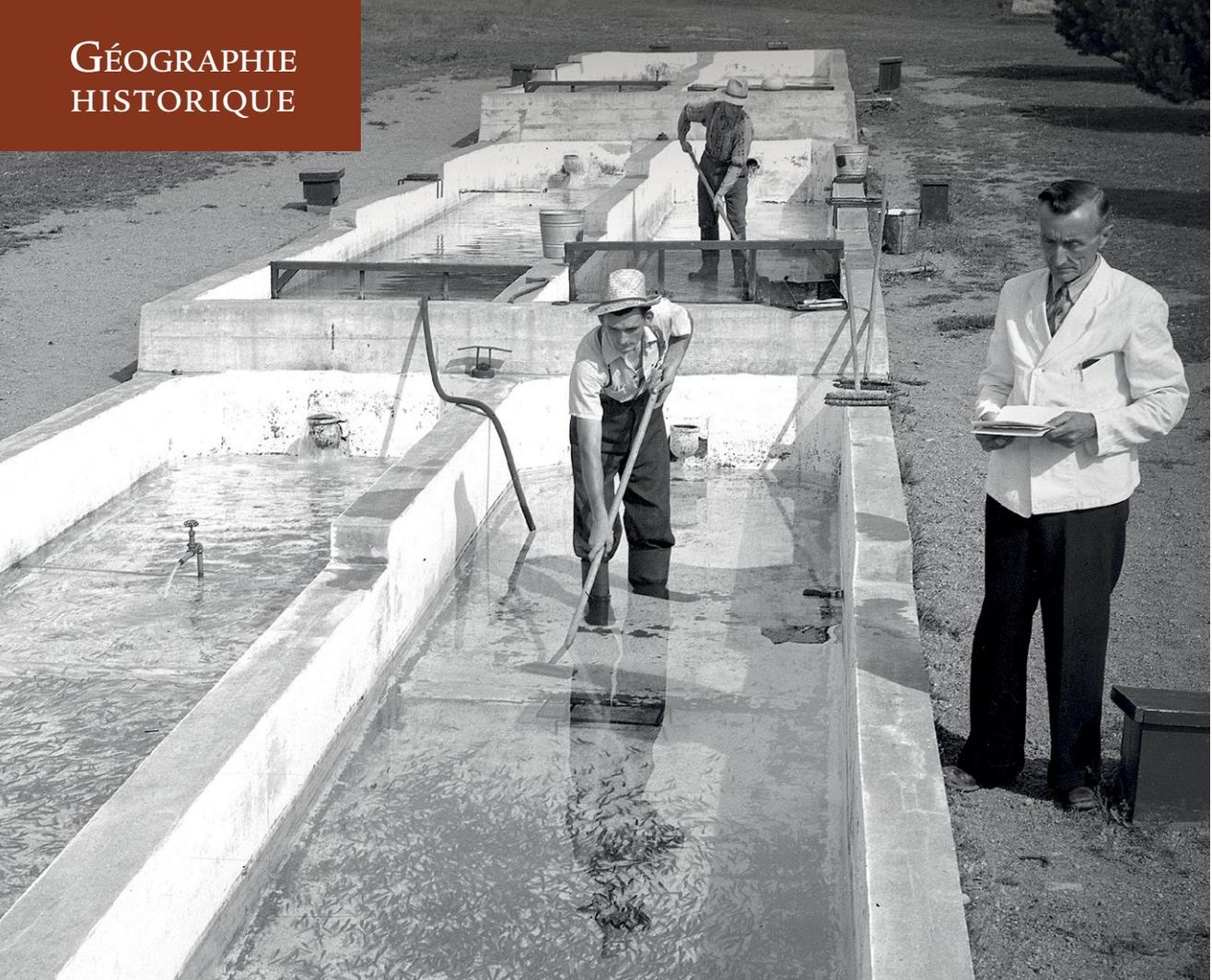


GÉOGRAPHIE  
HISTORIQUE



STÉPHANE CASTONGUAY

# LE GOUVERNEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

Sciences et territorialités de l'État québécois 1867-1939



STÉPHANE CASTONGUAY

# LE GOUVERNEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

Sciences et territorialités de l'État québécois 1867-1939



**Presses de  
l'Université Laval**

2016

CATALOGAGE AVANT PUBLICATION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES  
DU QUÉBEC ET BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Castonguay, Stéphane, 1966-

Le gouvernement des ressources naturelles : sciences et territorialités  
de l'État québécois, 1867-1939

(Géographie historique)  
Comprend des références bibliographiques.

ISBN 978-2-7637-2835-3

1. Sciences de la terre - Politique gouvernementale - Québec (Province) - 19<sup>e</sup> siècle.  
2. Sciences de la terre - Politique gouvernementale - Québec (Province) - 20<sup>e</sup> siècle.  
3. Québec (Province) - Administration - Histoire - 19<sup>e</sup> siècle. 4. Québec (Province) -  
Administration - Histoire - 20<sup>e</sup> siècle. 5. Ressources naturelles - Québec (Province) -  
Gestion - Histoire - 19<sup>e</sup> siècle. 6. Ressources naturelles - Québec (Province) - Gestion -  
Histoire - 20<sup>e</sup> siècle. I. Titre. II. Collection : Géographie historique.

QE193.C37 2016

557.1409'034

C2016-941437-X

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada  
et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière  
pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du  
Fonds du livre du Canada pour nos activités d'édition.



Conseil des Arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

MISE EN PAGE **Émilie Lapierre Pinal**, CIEQ

RÉVISION LINGUISTIQUE **Solange Deschênes**

CARTOGRAPHIE **Philippe Desaulniers, Jean-François Hardy et Tomy Grenier**, CIEQ

SOURCES ICONOGRAPHIQUES DE LA COUVERTURE

*La Station piscicole provinciale de Saint-Faustin dans les Laurentides*, par Claude Décarie, 1944.  
BANQ-MTR, 06M,E6,S7,SS1,18273-44.

*Empilement de bois à pulpe dans la réserve Parke*, par J.W. Michaud, 1942.  
BANQ-QC, E6,S7,SS1,P7872.

*L'exploitation minière comme industrie nationale* (détail). J. Obalski, *Industries minérales de la province  
de Québec*. Canada, Québec, Dussault & Proulx, 1900.

© Presses de l'Université Laval  
Tous droits réservés.

Dépôt légal 3<sup>e</sup> trimestre 2016

ISBN 978-2-7637-2835-3 (relié) – PDF 978-2-7637-2836-0 (PDF)

Les Presses de l'Université Laval [www.pulaval.com](http://www.pulaval.com)

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen  
que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	XI
LISTE DES ILLUSTRATIONS	XIII
LISTE DES TABLEAUX	XIII
REMERCIEMENTS	XV
<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
Les territorialités de l'État savant : représentations de la nature et « gouvernement des hommes et des choses »	2
La formation de l'État : capacités administratives et gouvernement des conduites	5
L'objet de ce livre	7
Organisation de l'ouvrage	9
<b>CHAPITRE 1</b>	
<b>LES CAPACITÉS ADMINISTRATIVES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS</b>	<b>19</b>
Personnel spécialisé et interventions technoscientifiques	
La croissance de l'administration publique : le personnel scientifique	20
La diversification des interventions : les régimes de pratiques de connaissance	27
<b>CHAPITRE 2</b>	
<b>L'INVENTION D'UN ESPACE MINIER</b>	<b>47</b>
Exploration géologique et connaissance minéralogique	
La mise en visibilité d'une industrie et de son espace	49
Exploration et intégration du moyen Nord québécois	56
L'invention d'un espace minier	64
<b>CHAPITRE 3</b>	
<b>CLASSIFICATION DES SOLS ET SÉPARATION DE LA FORÊT ET DES TERRES DE COLONISATION</b>	<b>83</b>
Foresterie scientifique et reboisement	
Réserves forestières et terres de colonisation	85
Formation scientifique, foresterie étatique et reboisement	91
Pépinières publiques et plantations privées	95
La production d'une forêt de bois à pâte	99

CHAPITRE 4	
SURVEILLANCE ET AMÉLIORATION DES TERRITOIRES DE CHASSE ET PÊCHE	<b>113</b>
La conservation des ressources fauniques	
L'affermage des territoires de chasse et pêche: les clubs privés	114
La surveillance de la faune et de ses chasseurs: la garde des terres publiques	120
L'affermage des territoires de chasse et pêche: les réserves publiques	129
Le façonnement du paysage faunique: pisciculture et biologie aquatique	134
CHAPITRE 5	
RÉGIONALISATION ET SPÉCIALISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES	<b>147</b>
La diffusion de la connaissance agronomique	
Diffusion de la connaissance et divisions du territoire agronomique	148
La concentration de l'action agronomique	156
Démonstrations et spécialisations régionales des productions agricoles	165
<i>Des stations arboricoles aux vergers de démonstration : la concentration de la production pomicole</i>	166
<i>Du poulailler froid aux couvoirs collectifs : l'industrialisation d'une activité domestique</i>	173
CONCLUSION	
SAVOIRS, POUVOIRS ET TERRITOIRES	<b>187</b>
BIBLIOGRAPHIE	191

## INTRODUCTION

AU COURS DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, LES GOUVERNEMENTS OCCIDENTAUX INSCRIVENT AU CŒUR DE LEURS INTERVENTIONS DES ACTIVITÉS COMPRENANT DES TRAVAUX D'EXPLORATION, D'INVENTAIRE ET D'ANALYSE POUR ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET ÉCONOMIQUE AUTOUR DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES<sup>1</sup>. À sa création en 1867, la province de Québec dispose de peu de moyens et de compétences scientifiques et techniques pour mener pareils travaux. L'État provincial a hérité de certaines institutions du Canada-Uni, et ses activités technoscientifiques<sup>2</sup> se limitent à un travail de collecte et de diffusion d'informations destinées aux ministères et à leurs clientèles. Dans les décennies qui suivent sa mise en place, il recourt aux savants du milieu universitaire et de l'État fédéral pour obtenir les informations nécessaires à l'élaboration et à la réalisation de ses politiques, que celles-ci visent l'exploitation des ressources naturelles ou l'occupation du territoire, en même temps qu'il finance certains regroupements pour la diffusion et l'application des connaissances.

Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, toutefois, plusieurs ministères mettent en place des services scientifiques et techniques. Dès lors, l'État québécois peut s'enrichir et disposer d'un personnel qualifié à une époque où l'administration publique entame une croissance prononcée<sup>3</sup>. Tout en offrant un débouché pour les étudiants fréquentant les établissements d'enseignement supérieur, il s'engage dans un travail de production de connaissances au fur et à mesure que son personnel parcourt et documente les régions au moyen de cartes, d'inventaires, de relevés et de rapports pour décrire les richesses de la province et en organiser l'exploitation.

La création des services scientifiques et techniques ne fait pas que consacrer la fonction instrumentale de la science. Si l'État québécois se dote alors de dispositifs pour encadrer les

rapports entre la population, le territoire et les ressources qu'il cherche à « améliorer », les territorialités que ses interventions façonnent requièrent qu'il puisse actualiser les connaissances à la base de cet encadrement. En plus de contribuer à la définition des modalités d'exploitation des ressources naturelles et d'occupation du territoire, la science doit produire ses conditions de possibilité à l'intérieur de l'appareil étatique.

Ce livre rend compte du rôle de l'activité scientifique dans la modernisation des mécanismes d'intervention de l'État québécois. Pour différents secteurs liés à l'exploitation des ressources naturelles, nous reconstituons les interventions des services scientifiques en nous intéressant, d'une part, à l'insertion des technosciences dans le fonctionnement de l'État québécois et, d'autre part, aux activités des chercheurs et des techniciens touchant le territoire et ses richesses. Ce portrait de l'émergence et du développement de l'activité scientifique dans l'administration publique québécoise vise à saisir certaines modalités de croissance et de fonctionnement de l'État et à cerner le rôle de la science dans l'appropriation et l'occupation du territoire, notamment par les pratiques qui rendent possible le gouvernement des ressources naturelles. En étudiant les développements de l'extraction minière et de la géologie, de la coupe forestière et de la foresterie, des activités de chasse et pêche et de la gestion de la faune, ainsi que de la production agricole et de l'agronomie, nous examinons comment l'exploitation des ressources naturelles est constituée en objet de connaissance et en outil de gouvernement, et démontons l'intrication de deux phénomènes co-extensifs : la mise en forme de territorialités étatiques par la science ainsi que la formation de l'État et l'accroissement de ses capacités administratives.

### **LES TERRITORIALITÉS DE L'ÉTAT SAVANT : REPRÉSENTATIONS DE LA NATURE ET « GOUVERNEMENT DES HOMMES ET DES CHOSES »**

Longtemps portée sur les frontières de l'État et les enjeux de souveraineté territoriale, la géographie politique s'intéresse depuis peu aux pratiques spatiales des institutions étatiques<sup>4</sup>. La composition et la recomposition des territoires au moyen desquelles l'État cherche à gouverner, « à comprendre et à administrer les vies et les activités des personnes et des objets<sup>5</sup> » demeurent néanmoins un phénomène largement ignoré. Ainsi, la géographie historique de la cartographie sociale a fortement poussé son analyse des techniques de recensement et de statistique sans pour autant interroger les fondements spatiaux de cet instrument de pouvoir<sup>6</sup>. Par contre, quand elle cesse de s'intéresser à la seule question des frontières comme déterminants des relations internationales, la géographie politique insiste sur les assises territoriales de la puissance de l'État<sup>7</sup>. Entre autres, pour que l'État puisse accomplir ses fonctions fondamentales – défendre, policer et imposer (au sens de la taxation et de la perception des revenus) –, la représentation de l'espace de son pouvoir devient partie prenante de sa légitimité pour affirmer sa souveraineté, assurer la loyauté de ses sujets ou protéger la propriété de ses ressources<sup>8</sup>. Trop souvent les spécialistes de la géographie politique se sont contentés de réduire les rapports entre l'État et le territoire à

l'instrumentalisation du second par le premier, notamment pour réguler la circulation des biens, des individus, voire des idées<sup>9</sup>. La puissance de l'État résiderait alors dans sa capacité à définir un espace et à y circonscrire la mobilité des personnes et des choses. Cependant, les modalités de mise en forme du territoire pour que ce dernier soit ainsi instrumentalisé demeurent opaques.

Quelles sont donc les modalités de constitution d'un territoire capable d'alimenter la puissance de l'État ? Les géographies de la territorialité nous proposent deux approches complémentaires pour aborder cette question<sup>10</sup>. Chez Robert Sack, la territorialité se comprend à partir des stratégies que des acteurs sociaux articulent pour influencer et contrôler des ressources et des populations par la délimitation d'un espace sur lequel exercer leur emprise<sup>11</sup>. Plutôt que d'être simplement le fruit d'une stratégie délibérée comme chez Sack, la territorialité devient chez Claude Raffestin un système producteur de relations entre des groupes sociaux et des environnements matériels, et qui sont modulées par des médiateurs (des instruments ou des représentations, par exemple)<sup>12</sup>. Raffestin nous invite alors à apprécier le caractère indéterminé des productions territoriales et à dégager la signification des territoires et des actions qui les produisent. Si l'approche de Sack cible avant tout les finalités de la production territoriale, à la fois quant aux objectifs et aux résultats des pratiques territoriales, elle a néanmoins le mérite d'insister sur l'asymétrie des rapports de force dans un système relationnel, notamment pour des territoires dont les fonctionnalités et les matérialités perdurent au point de rigidifier les frontières et les caractéristiques des espaces contestés<sup>13</sup>.

Pour comprendre les rapports entre l'État et le territoire, nous proposons, à la suite de ces deux auteurs, de saisir comment ces deux entités se construisent mutuellement<sup>14</sup>. Ici, il nous paraît instructif d'examiner la façon dont les historiens des sciences abordent l'entreprise territoriale d'un État qui, par son activité scientifique, cherche à produire et à régir des espaces pour affirmer sa souveraineté. Notamment, l'étude de la production des cartes nationales – et nationalistes – a permis de considérer les modalités de constitution du territoire de l'État par les sciences qui en délimitent les contours. Les projets cartographiques ont ainsi fait l'objet de nombreuses analyses qui ont révélé la dimension normative de cette activité scientifique descriptive<sup>15</sup>. La carte anticiperait une réalité spatiale et non l'inverse, comme s'il s'agissait de représenter moins ce qui est que ce que l'on souhaite voir représenter ou faire voir. La carte serait donc un modèle *pour*, et non un modèle *de*, ce qu'elle devrait représenter<sup>16</sup>. Le rapport à la réalité découlerait davantage du façonnement du territoire en fonction des actions entreprises à partir des représentations cartographiques que d'un *a priori* objectif que le cartographe se contenterait de reproduire. Enfin, la carte performe une fonction éminemment nationaliste, en ce qu'elle vise à donner une unité et une cohérence à un territoire dont elle souhaite diffuser la représentation cartographique auprès de populations autrement dispersées à travers une série d'espaces discrets<sup>17</sup>. La carte nationale, toutefois, ne fait pas que figurer un État en quête de légitimité : elle fonctionne

avant tout comme un moyen par lequel une telle entité peut être effectivement imaginée, propagée et mise en circulation<sup>18</sup>.

La production territoriale par la science dépasse la seule cartographie et inclut également les activités d'inventaire qui fournissent une description du territoire et lui assignent des fonctions productives en rapport avec les ressources humaines et naturelles recensées<sup>19</sup>. Le territoire alors représenté se veut rationnellement organisé à la fois pour desservir les besoins de l'État et en faciliter l'occupation. Deux dimensions spatiales de l'activité scientifique doivent être soulignées. D'abord, les activités d'inventaire procèdent d'une entreprise territoriale par le travail de démarcation qu'elles commandent. Une fois énumérées les qualités d'un territoire, que ce soit en fonction de la fertilité d'un sol, d'une formation géologique particulière, de l'abondance d'un minerai ou de la présence de certaines espèces végétales ou animales, l'État peut délimiter des espaces, soit pour les soumettre à un usage particulier, soit pour en protéger les ressources aux fins d'une exploitation future ou de leur sauvegarde, souvent pour la jouissance d'un groupe exclusif d'utilisateurs<sup>20</sup>.

Ensuite, la réalisation des inventaires suppose la circulation des agents de l'État – explorateurs, arpenteurs, recenseurs, naturalistes – qui parcourent le territoire pour délimiter les frontières, évaluer les richesses, mesurer et concéder des lots, tracer et ouvrir les routes. Au même titre que le garde-chasse ou l'agent des terres responsable de l'allocation des concessions et de la perception des revenus sur les terres publiques, l'explorateur marque également l'espace par sa présence, tout aussi furtive soit-elle. En effet, en tant que représentants de l'État, ces fonctionnaires se voient tous conférer une certaine autorité et une légitimité dans la définition des usages et de la propriété du territoire et de ses ressources. Outre la circulation des explorateurs, la délimitation de parcelles de territoires d'une étendue plus ou moins grande, sous forme de concessions, de réserves ou de parcs, requiert le déploiement des agents de l'État qui, dotés d'une autorité légale, veillent à protéger les fonctions du territoire<sup>21</sup>.

Si des historiens et des géographes ont insisté sur le rôle des inventaires et des productions cartographiques dans la montée en puissance de l'État moderne<sup>22</sup>, il se trouve également des modalités d'organisation matérielle du territoire par lesquelles l'État assied son autorité. La science agirait non par la seule force de ses idées, mais aussi parce que la mise en pratique de celles-ci donne forme à un environnement qui doit participer au gouvernement « des hommes et des choses » par la mise en visibilité de ces entités<sup>23</sup>. Au cœur de ce travail de matérialisation et de façonnement du milieu se trouvent les pratiques de lisibilité (*legibility*) d'un État pour pallier les désordres de la nature et de la société qui contreviennent aux représentations de son entreprise technoscientifique et politique<sup>24</sup>. Que ce soit par la régulation des pratiques d'exploitation ou par l'amélioration du milieu, l'État inscrit dans le paysage des normes et des codes que son personnel élabore pour réguler l'accès au territoire et l'usage des ressources qu'il recèle. Pareil travail contribue à la simplification et à la normalisation du milieu et en accroît la lisibilité par la mise à distance ou le

Au tournant du xx<sup>e</sup> siècle, plusieurs ministères du gouvernement de la province de Québec se dotent d'un service scientifique. Tournés vers l'exploitation des ressources naturelles et l'occupation du territoire, ces ministères cherchent à acquérir des compétences propres à la réalisation de leur mission, en même temps que l'État québécois accueille les diplômés d'institutions d'enseignement supérieur récemment créées. Comment la présence d'un personnel scientifique et technique à l'intérieur de l'administration publique modifie-t-elle le fonctionnement de l'État québécois? Comment la connaissance et les techniques élaborées par le personnel des services scientifiques participent à la fois à la définition des interventions étatiques et à la formation de territorialités? Quelles nouvelles relations de pouvoir découlent de la production de savoir sur le territoire et les ressources naturelles?

*Le gouvernement des ressources naturelles* examine le développement des activités scientifiques et techniques à l'intérieur de l'État québécois, depuis la Confédération jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. En étudiant l'histoire de l'extraction minière et de la géologie, de la coupe forestière et de la foresterie, des activités de chasse et pêche et de la gestion de la faune, ainsi que de la production agricole et de l'agronomie, ce livre décrit comment l'exploitation des ressources naturelles est constituée en objet de connaissance et en outil de gouvernement. Il démontre que la mise en forme de territorialités par l'activité scientifique participe à la formation de l'État et à l'accroissement de ses capacités administratives.

**STÉPHANE CASTONGUAY** est professeur titulaire en histoire à l'Université du Québec à Trois-Rivières et membre du Centre interuniversitaire d'études québécoises. Il est l'auteur de *Protection des cultures, construction de la nature* (Septentrion, 2004) et a codirigé la publication des ouvrages *Metropolitan Natures* (University of Pittsburgh Press, 2011) avec Michèle Dagenais, et *Urban Rivers* (University of Pittsburgh Press, 2012) avec Matthew Evenden.

Visitez les Presses  
[www.pulaval.com](http://www.pulaval.com)



ISBN 978-2-7637-2835-3



9 782763 728353

Presses de  
l'Université Laval